

| | | |
|---|---|------------------------|
|  INSTITUT DE FORMATION SAINTE MARIE Année Académique : 2022-2023 | BTS BLANC 2023 | |
| | SUJET : DROIT DES AFFAIRES ET DU TRAVAIL | Durée : 01 H 00 |
| | FILIERES INDUSTRIELLES | Coefficient : 1 |

A l'aide de vos connaissances juridiques, vous traiterez les exercices suivants :

1. Un mort-né peut-il acquérir la personnalité juridique ?
2. La mise en disponibilité met elle automatiquement fin au contrat de travail ?
3. Distinguez l'obligation contractuelle de l'obligation délictuelle ?
4. A quelle condition un acte est qualifié de commercial par accessoire ?
5. Dans quels cas une entreprise est-elle tenue d'avoir un comité d'entreprise ?

NB : TOUT SE JUSTIFIE EN DROIT !!!

Tricher c'est faire preuve d'un manque d'estime de soi